Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>Délibération n° 2016-22 en date du 06/04/2016 portant réalisation d'un emprunt bonifié pour financer les travaux de mise en sécurisation des villages des Allois et de Taubrégeas :</u>

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 06 Avril 2016, à 19H15, suivant convocation en date du 31 mars 2016, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Mme Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	13	0	13	13	13	0

Présents: MM. Alain FAUCHER, Jean-Claude LEBLOIS, Roger DESROCHE, Thierry ARMAND, Michel JACQUET, Sylvie ALAMARGOT, Christelle LATOUR, Thierry BERGER, Andrée HARGE, Dominique GILLES, Marc DUBREUIL, Aurore DUFOUR, Christine CASTANET.

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour financer des dépenses d'équipement, la commune peut obtenir un emprunt à taux d'intérêt réduit, bonifié par le Département, auprès de la Caisse d'Épargne du Limousin (4 600,00 € remboursables sur 10 ans au taux de 0,20 %).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité et après avoir pris connaissance des conditions générales des prêts :

- 1°) **DEMANDE** à bénéficier d'un prêt bonifié par le Département en vue de financer les travaux de mise en sécurisation des villages des Allois et de Taubrégeas.
- Montant du prêt : 4 600,00 €
- Bonification du Département : 2 points
- Taux d'intérêt après bonification : 0.20 %
- Durée: 10 ans
- Périodicité : annuelle
- Frais de dossier : 50 €
- 2°) <u>DECIDE</u> de contracter l'emprunt correspondant auprès de la Caisse d'Épargne du Limousin aux conditions précédemment citées.
- 3°) <u>AUTORISE</u> le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et à prendre les décisions nécessaires aux fins envisagées, avec la Caisse d'Épargne du Limousin.

A La Geneytouse, le 08 Avril 2016

REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE le 1 2 AVR. 2016 Le Maire.